

Demande de subvention : dépenses d'investissement pour financer les équipements nécessaires à la réalisation des formations

Au titre de sa mission de développement de l'apprentissage et dans le cadre prévu par la loi du 5 septembre 2018, l'OPCO EP* lance un appel à projet(s) auprès des CFA afin de soutenir leur effort d'investissement en équipements nécessaires à la réalisation des formations du champ d'activité des métiers de l'OPCO EP.

Les axes prioritaires suivants ont été retenus :

- Projets visant à investir dans les équipements concourant à la digitalisation de l'offre de formation et/ou au développement de la pédagogie à distance.
- Projets visant à renouveler et/ou moderniser tout ou partie du matériel pédagogique nécessaire à l'équipement des salles ou ateliers dédiés à la formation pratique (« plateau technique »). Ces projets doivent permettre au CFA d'améliorer les conditions d'apprentissage, notamment en se rapprochant des conditions de pratique en entreprise. Ils doivent également concourir à l'attractivité des sections et métiers du champ d'activité de l'OPCO EP.

Nous vous invitons à compléter et valider votre dossier en ligne **avant le 30 novembre 2020 Minuit heure de Paris**, date de clôture définitive du présent appel à projet(s).

Tout dossier incomplet ou non reçu via ce canal à cette date ne pourra être étudié.

Pour être éligible votre dossier devra respecter les critères suivants :

- Le CFA est en activité et dispense des actions de formation en apprentissage du champ d'activité des métiers de l'OPCO EP,
- Le formulaire est intégralement complété et les pièces demandées sont conformes, l'ensemble étant transmis en ligne selon le calendrier défini,
- Le projet porte exclusivement sur des équipements nécessaires à la réalisation des formations et dont la durée d'amortissement est supérieure à 3 ans. Les projets de construction de CFA ou visant à équiper un nouveau CFA ou une création de section d'apprentissage ne sont pas éligibles,
- Le montant demandé correspond à des investissements engagés en 2020 (devis à valider sur 2020 ou factures 2020) dans la limite des coûts non pris en charge par d'autres financeurs externes (Conseil régional, OPCO, France compétences...).

Les dépenses qui font déjà l'objet d'un financement par les OPCO seront exclues de fait :

- *Dépenses intégrées dans le périmètre de détermination du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage, notamment les investissements dont la durée d'amortissement est inférieure à 3 ans.*
- *Dépenses liées au 1er équipement de l'apprenti : équipement pédagogique nécessaire à l'exécution de la formation lorsque celle-ci requiert un équipement professionnel spécifique ou l'achat de matériel informatique mis à disposition des jeunes pour leur permettre de suivre leur enseignement à distance et ne disposant pas de ce matériel.*

Constituer votre dossier

Un formulaire en ligne est mis à disposition. Consultez « [ici](#) » la trame du questionnaire.

Il est le seul canal permettant le dépôt de votre dossier.

Le responsable légal de l'organisme gestionnaire du CFA siège ou la personne ayant délégation pour engager la structure, remplit un seul formulaire pour l'ensemble du CFA (établissement principal, établissement(s) secondaire(s) et/ou UFA le cas échéant).

Le formulaire permet de faire valoir jusqu'à 10 projets d'investissement à saisir du plus prioritaire au moins prioritaire. Ces projets peuvent concerner le siège et/ou le cas échéant d'autres sites ou établissements où se déroulent les formations visées.

Les données suivantes vous seront notamment demandées :

- Effectifs au 31/10/2020 du CFA par statut
- Effectifs apprentis au 31/10/2020 du CFA par branche relevant de l'OPCO EP
- Taux de réussite et taux de rupture 2020 pour les apprentis formés dans votre CFA
- Plan de financement du projet

Nous vous conseillons de prendre connaissance [du questionnaire](#) afin de disposer de l'ensemble des informations et de faciliter votre saisie.

Les pièces suivantes seront à déposer lors de votre saisie :

- Courrier du représentant légal de l'organisme gestionnaire du CFA présentant le contexte et le projet,
- 2 devis détaillés au nom du CFA établis en 2020 ou facture établie en 2020 au nom du CFA dans le cas d'une dépense déjà intervenue,
- La liste des formations relevant du champ d'activité des métiers de l'OPCO EP et effectifs correspondant (Total sur la section et ceux recrutés par des entreprises du champ de l'OPCO EP - Modèle fichier proposé),
- L'IBAN valide de l'organisme gestionnaire du CFA.

Saisie en ligne :

En cliquant sur le bouton « Reprendre la saisie ultérieurement » en bas de chaque page, vous pouvez sauvegarder votre saisie en conservant le lien.

En fin de saisie, vous pourrez générer un PDF de votre dossier.

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Valider et transmettre ma demande » pour nous transmettre votre dossier de manière définitive et non modifiable.

Processus d'instruction

Une fois la saisie finalisée, votre dossier intégrera le processus d'instruction prévu par l'OPCO EP :

- Instruction des dossiers reçus pour validation des critères d'éligibilité
- Examen des projets éligibles
- Le Conseil d'administration statue sur l'octroi de la subvention et son montant. Le CFA sera alors notifié de la décision du Conseil d'administration par courrier, le montant de la subvention pouvant couvrir tout ou partie du montant total du (des) projet(s) soumis.

Les dépenses devront être réalisées avant le 30 juin 2021.

Vos contacts

Pour tout renseignement, contactez le **09 70 838 837**.

Région	Référent	Adresse mail
ANTILLES GUYANE	Marie-Andrée GERSEN	marie-andree.gersen@opcoep.fr
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Laurent ALEXANDROWICZ	laurent.alexandrowicz@opcoep.fr
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Rémi GODBILLE	remi.godbille@opcoep.fr
BRETAGNE	Roselyne GAINCHE	roselyne.gainche@opcoep.fr
CENTRE-VAL DE LOIRE	Magali JACQUET	magali.jacquet@opcoep.fr
CORSE	Maryline JOUY	maryline.jouy@opcoep.fr
GRAND-EST	Sophie HOCQUAUX	sophie.hocquaux@opcoep.fr
HAUTS-DE-FRANCE	Eric DEHAY Sylvie DELAHAYE	eric.dehay@opcoep.fr sylvie.delahaye@opcoep.fr
ILE-DE-FRANCE	Sophie HINGANT	sophie.hingant@opcoep.fr
ILE DE DE LA REUNION	Rachel CHARMAIN	rachel.charmain@opcoep.fr
NORMANDIE	Vanessa MARIE COUZINET	vanessa.marie@opcoep.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Isabelle AMATRIAIN	isabelle.amatriain@opcoep.fr
OCCITANIE	Bénédicte DIEZ	benedicte.diez@opcoep.fr
PAYS DE LA LOIRE	Bérangère JOOSUB	berangere.joosub@opcoep.fr
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Sandrine BARGAS	sandrine.bargas@opcoep.fr

Les 54 branches professionnelles

- Assainissement et maintenance industrielle - IDCC 2272
- Assistants maternels du particulier employeur - IDCC 2395
- Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation et personnel salarié - non avocat - IDCC 2329
- Avocats salariés - IDCC 1850
- Boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers - IDCC 0992
- Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales) - IDCC 0843
- Cabinets dentaires - IDCC 1619
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile - IDCC 1951
- Charcuterie de détail - IDCC 0953
- Coiffure et professions connexes - IDCC 2596
- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles - IDCC 1483
- Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants) - IDCC 1286
- Détaillants en chaussures - IDCC 0733
- Entreprises d'architecture - IDCC 2332
- Entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation - IDCC 1605
- Entreprises de logistique de communication écrite directe - IDCC 1611
- Entreprises privées de services à la personne - IDCC 3127
- Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers - IDCC 3032
- Fleuristes, vente et services des animaux familiers - IDCC 1978
- Gardiens, concierges et employés d'immeubles - IDCC 1043
- Immobilier - IDCC 1527
- Imprimerie de labour et Industries Graphiques - IDCC 0184
- Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes - IDCC 0614
- Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes - IDCC 1412
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers - IDCC 0959
- Librairie - IDCC 3013
- Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM) - IDCC 1404
- Mareyeurs-expéditeurs - IDCC 1589
- Miroiterie, transformation et négoce du verre - IDCC 1499
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers - IDCC 1408
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques - IDCC 1982
- Notariat - IDCC 2205
- Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - IDCC 2785
- Pâtisserie - IDCC 1267
- Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires - IDCC 2706
- Personnel des cabinets d'avocats - IDCC 1000
- Personnel des cabinets médicaux - IDCC 1147
- Personnel des Greffes des tribunaux de commerce - IDCC 0240
- Personnel des huissiers de justice - IDCC 1921
- Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire - IDCC 2098
- Personnel des structures associatives cynégétiques (chasse) - IDCC 2697
- Personnel salarié des agences de recherches privées - IDCC 2978
- Pharmacie d'officine - IDCC 1996
- Poissonnerie - IDCC 1504
- Pompes funèbres - IDCC 0759
- Promotion Immobilière - IDCC 1512
- Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire - IDCC 0993
- Remontées mécaniques et domaines skiables - IDCC 0454
- Répartition pharmaceutique - IDCC 1621
- Salariés du particulier employeur - IDCC 2111
- Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales - IDCC 0915
- Taxis 4932Z - IDCC 2219
- Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires - IDCC 1875
- Vétérinaires praticiens salariés - IDCC 2564

[Interprofession du champ de l'OPCO EP](#)